

Rapport de gestion  
Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

---

20  
17

**MVP** 

MUTUELLE VALAISANNE DE PRÉVOYANCE  
WALLISER VORSORGE

---





# Sommaire

---

Le mot du Conseil de fondation	6
Administration de la fondation	8
Politique de placements	10
Résultat de l'exercice 2017	13
Comptes annuels 2017	15
Annexe aux comptes annuels 2017	19
Rapport de l'organe de révision	41

---



# Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Rapport de gestion 2017  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017  
à l'assemblée générale des délégués du 11 juin 2018

# Organisation

---

## Membres du Conseil de fondation

**Mme Karin Perraudin**, Présidente<sup>1</sup>

**M. Bruno Pache**, Vice-Président<sup>2</sup>

**M. Daniel Fournier**, Membre<sup>1</sup>

**M. François Frezza**, Membre<sup>1</sup>

**Mme Patricia Lorenz**, Membre<sup>2</sup>

**M. Frédéric Perraudin**, Membre<sup>2</sup>

**M. Pascal Roh**, Membre<sup>2</sup>

**M. Benoît Schoechli**, Membre<sup>1</sup>

## Représentants des fondateurs

**M. Marc-André Ballestraz**, Secrétaire hors conseil

**M. Jean-Blaise Conne**

**M. Nicolas Debons**

**M. Pascal Perruchoud**

## Administrateur

**Groupe Mutuel**, Martigny

## Organe de révision

**Ernst & Young SA**, Lausanne

## Expert

**allea SA**, **M. Christophe Steiger**, Lausanne

<sup>1</sup> Représentant des employeurs

<sup>2</sup> Représentant des employés

# Le mot du Conseil de fondation

---

L'année 2017 de la prévoyance professionnelle aura été marquée par l'échec, face au verdict populaire, du projet de réforme Prévoyance Vieillesse 2020 qui voulait, entre autres, lier les destins des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pilier. Les débats politiques se sont clos en mars sur un résultat serré et sans qu'un véritable consensus ne puisse être trouvé, chaque camp restant sur ses positions sur plusieurs éléments clés. En septembre, le peuple a trouvé divers motifs pour rejeter le projet présenté, sans pour autant nier le besoin de réforme.

Avec ce refus, le défi reste entier et l'urgence appelle à une remise immédiate de l'ouvrage sur le métier. En prévoyance professionnelle, le taux légal de 6.8% pour la conversion du capital en rente viagère impose un transfert d'une part significative des revenus vers les rentiers. Pour que le contrat intergénérationnel puisse être défendable à long terme, le postulat initial d'un 2<sup>e</sup> pilier financé par la capitalisation des avoirs de chaque assuré doit être rétabli, laissant le principe de répartition au seul 1<sup>er</sup> pilier.

Revenons à nos activités. Durant l'année, le Conseil de fondation s'est penché sur les différentes problématiques de l'assurance dans le 2<sup>e</sup> pilier, afin de définir une nouvelle approche tarifaire pour les risques d'invalidité et de décès. Au niveau de la longévité, les perspectives issues de la Directive technique de la chambre des experts, DTA4, ont conduit à l'adaptation du taux technique utilisé dans les calculs, qui passe ainsi à 1.75%. Enfin, les nouvelles dispositions du droit du divorce ont été intégrées dans le règlement de prévoyance, dans une version en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'exercice 2017 aura été une source de satisfaction importante sur le plan de la gestion des capitaux. L'amélioration de l'environnement macro-économique de plusieurs régions du globe a favorisé la croissance régulière et simultanée des marchés des actions, offrant de généreux rendements aux investisseurs dûment positionnés.

L'allocation stratégique des placements, avec 31% de la fortune investie en actions, conjuguée à une philosophie dynamique de gestion de fortune, a offert une performance élevée de 7.31%. Une excellente rémunération des avoirs de prévoyance sera à nouveau accordée à nos assurés, avec l'octroi d'une rémunération supplémentaire de 2% qui sera portée sur les comptes individuels en 2018, en majoration du taux légal de 1%. Ainsi, après 1.75% en 2017, les assurés bénéficieront d'un intérêt total de 3% en 2018. Pour maintenir cette approche généreuse au cours des années suivantes, une somme correspondant à 2% des capitaux de prévoyance des assurés actifs a été placée en réserve.

Après la constitution des différentes réserves et provisions techniques, le degré de couverture s'affiche à 116.81%. Ce niveau élevé et des paramètres techniques à jour sont les garants de belles perspectives pour nos assurés et pour les entreprises affiliées. Les marchés financiers ne sont pas pleinement prévisibles. Une approche diversifiée et des mesures destinées à réduire les risques, d'une part, et la constitution complète de la réserve destinée à absorber les principales

fluctuations des marchés, d'autre part, permettent d'envisager l'avenir avec sérénité.

Nous voulons que la confiance de nos clients soit pleinement méritée. Nos équipes internes et nos conseillers à la clientèle restent en tout temps à l'écoute des demandes spécifiques pour y répondre avec empathie et compétence, en toute situation.

Enfin, nous ne saurions terminer ce rapport sans vous dire que nous serions heureux de vous rencontrer personnellement lors de l'assemblée générale des délégués. Celle-ci nous donne l'opportunité de vous présenter les résultats de l'exercice écoulé et nos projets futurs. Elle se tiendra le 11 juin 2018, à 18h, au Centre de conférence de la Banque Cantonale du Valais, à Sion. Nous vous y attendrons.

Martigny, le 7 mai 2018  
Pour le Conseil de fondation



**Karin Perraudin**  
Présidente  
Représentant les employeurs



**Bruno Pache**  
Vice-Président  
Représentant les employés

# Administration de la fondation

---

## Développement commercial

Une croissance commerciale maîtrisée a été obtenue en 2017, avec l'arrivée de 42 entreprises affiliées. Ces nouveaux clients ne compensent qu'en partie la sortie des sociétés qui cessent leur activité ou n'occupent plus d'employés soumis au 2ème pilier. Par contre, seules 5 entreprises ont choisi de quitter la fondation pour un autre assureur. La fidélité de nos clients nous honore, car elle confirme que la solution de prévoyance que nous proposons répond aux attentes.

## Nouvelle tarification des risques d'invalidité et de décès

Les observations statistiques récentes confirment une évolution contrôlée de l'invalidité, grâce notamment aux mesures de détection précoce et de réinsertion, ainsi qu'une réduction de la mortalité avant l'âge de la retraite. Une nouvelle approche de la tarification des risques d'invalidité et de décès a pu être définie en 2017, basée sur les données biométriques du réassureur.

Par contre, des charges importantes grèvent aujourd'hui le 2<sup>e</sup> pilier lors du passage à la retraite. Le report de la baisse du taux de conversion décidé par le peuple lors du rejet du projet Prévoyance Vieillesse 2020 impose de nouvelles réflexions sur le sujet. L'application du taux légal de 6.8% nécessite un renforcement de près de 36% des réserves mathématiques au moment du départ à la retraite, sur la base des tables actuarielles en vigueur. Avec un âge moyen de 40.8 années, la fondation dispose d'un effectif qui lui permet d'absorber la charge des nouveaux retraités. Néanmoins, la volonté de maintenir cette configuration favorable à nos assurés a été exprimée, avec une attention particulière portée lors de la conclusion de nouvelles affaires. Un facteur de longévité, lié à la structure d'âge de l'entreprise à affilier, a désormais été introduit dans la tarification.

Les nouvelles règles sont mises en place dès le 1er janvier 2018 pour les nouvelles affiliations et au fur et à mesure des échéances de contrats pour le portefeuille existant.

## Paramètres techniques à jour

Depuis 2014, la longévité est assurée de manière autonome. Le taux technique utilisé pour la constitution des réserves mathématiques et des provisions liées aux bénéficiaires de rentes de retraite se fonde sur la directive DTA4 de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Ce taux de référence repose sur la performance moyenne des 20 dernières années de l'indice Pictet LPP 25 et sur les rendements des obligations de la Confédération à 10 ans. Au 31 décembre 2017, le taux utilisé par la fondation a été ramené à 1.75%, compte tenu du rendement des placements sans risques et des faibles perspectives d'évolutions à moyen terme. Les provisions techniques liées à la longévité seront renforcées par cette mesure.

En parallèle, les prestations offertes aux nouveaux retraités avec les bases techniques disponibles doivent être adaptées par un ajustement du taux de conversion. Des promesses de nouvelles rentes trop élevées devraient être financées par les générations futures, raison pour laquelle les taux appliqués sur l'avoir accumulé au moment de la retraite pour le convertir en rentes viagères ont été adaptés. Néanmoins, la mise en œuvre est effectuée de manière progressive, sur la base des taux suivants pour 2018 et 2019:

Taux de conversion	Part LPP obligatoire	Part sur-obligatoire 2018	Part sur-obligatoire 2019
Homme de 65 ans	6.8%	5.404%	5.153%
Femme de 64 ans	6.8%	5.568%	5.318%

Le but d'une institution de prévoyance est notamment de servir des rentes de vieillesse. Il est donc normal que le nombre de bénéficiaires de prestations de retraite progresse, à la condition que le rapport entre assurés actifs et retraités demeure équilibré. Cet objectif est pleinement atteint, avec un ratio d'actifs qui reste favorable.

	2017	2016
Nombre de rentes de vieillesse au 31.12.	552	511
Ratio assurés actifs / retraités	15.2	16.2

# Politique de placement

---

## Evolution économique

Après un début d'année en demi-teinte, l'augmentation des bénéfices des entreprises, la hausse modérée de l'inflation, les conditions financières toujours favorables et la perception positive de l'environnement général de la part des chefs d'entreprises et des ménages ont accéléré et surtout synchronisé la croissance économique à travers le monde en 2017. Les politiques monétaires des grandes banques centrales sont restées accommodantes et la triple hausse des taux d'intérêt à court terme de la part de la Réserve fédérale américaine n'a pas infléchi la reprise. Les craintes déflationnistes ont disparu, et les créations d'emplois ont poursuivi leur ascension des deux côtés de l'Atlantique.

La croissance du PIB mondial reste toutefois modeste et toujours en dessous de sa moyenne à long terme. En Europe, le résultat de l'élection présidentielle française a quelque peu effacé les craintes d'éclatement de l'Union européenne et relancé l'axe franco-allemand. Malgré le vote de la Catalogne et l'enlisement des négociations sur le Brexit, le chômage a reculé, les indices PMI (directeurs d'achats) sont clairement en mode «croissance» et la monnaie européenne a connu une importante réévaluation en comparaison avec les principales devises. Ce nouvel environnement, s'il a permis à la Banque centrale européenne de maintenir sa politique de relance, a tout de même encouragé M. Draghi à annoncer un durcissement graduel de cette politique dans un horizon de douze à dix-huit mois. Avec une croissance économique de 2.5% et un taux d'inflation de 1.4% en 2017, l'Europe affiche une claire amélioration de sa situation.

Les Etats-Unis ont continué de créer de nombreux emplois mais, avec 2.6% d'augmentation, la croissance des salaires y est restée raisonnable. Les problèmes structurels (stagnation de la productivité, augmentation massive des crédits aux étudiants et des prêts automobiles, vieillissement de la population), exogènes (perte de production importante due aux ouragans) et politiques (probabilité de retrait des accords de libre-échange, barrières douanières) n'ont pas suffi à freiner la consommation des ménages (en nette hausse) et la concrétisation de la plus importante baisse de la charge fiscale de l'histoire de ce pays.

Malgré l'embellie de la croissance mondiale et l'amélioration de la situation en Europe, la croissance en Suisse est restée modeste cette année. Avec 1% d'augmentation de son PIB, notre pays a toutefois connu une inflation positive pour la première fois depuis 2011. La baisse de valeur du franc suisse en comparaison avec l'euro dans la deuxième partie de l'année pourrait encore accentuer cette amélioration conjoncturelle.

L'alignement de l'accélération de la croissance globale, la progression des bénéfiques, la hausse modérée de l'inflation et le maintien de conditions financières favorables semblent militer pour la poursuite d'un environnement de marché sans heurt. Toutefois, le potentiel de déception sur les données d'activité réelle est de plus en plus élevé, les sondages de sentiment auprès des entreprises et des ménages étant au plus haut depuis de nombreuses années. Une normalisation de la politique monétaire plus rapide que prévue pourrait également donner un coup de frein à la poursuite de la revalorisation des marchés.

## Marché des actions

Malgré l'incertitude sur le dénouement des élections françaises, le vote unilatéral d'indépendance de la Catalogne, les tensions avec la Corée du Nord et l'incapacité de l'Allemagne à former un gouvernement, les marchés des actions n'ont pas connu de correction supérieure à 5% durant l'année sous revue. Les performances sont positives à travers les zones géographiques et plusieurs indices ont atteint ou dépassé leur plus haut niveau historique.

Grands gagnants de cet environnement, les marchés émergents ont profité d'une hausse des matières premières et d'une relative faiblesse du dollar américain. Avec un résultat de plus de 34% en monnaies locales, ce segment a survolé les autres zones géographiques. Aux Etats-Unis, ce sont les bénéfiques des entreprises qui ont permis la poursuite de la hausse de l'indice S&P 500. En dollar, l'indice phare des actions affiche une plus-value de 19.4%. En retard sur la reprise économique mondiale, l'Europe (S&P Euro) délivre une performance de 7.1%, les freins générés par la géopolitique interne ayant retenu les investisseurs. En Suisse, ce sont les petites et moyennes entreprises qui ont principalement contribué à la hausse des indices. Avec une hausse de 19.6% (SMI Expanded), le marché suisse a apporté une contribution importante au résultat global des actions.

Le portefeuille en actions suisses de la fondation affiche une plus-value de 20.2% nette de frais. L'exposition s'élève à 13.1% au 31 décembre 2017, exposition neutre par rapport à la stratégie retenue. En actions étrangères, le résultat en franc suisse s'élève à 21.3% net de frais, au-dessus de l'indice de référence (18.8%). L'exposition en fin d'année se situe à 19%, soit 1% au-dessus de l'allocation stratégique.

## Marché des obligations

Malgré les trois hausses des taux directeurs de la part de la Réserve fédérale américaine durant l'année, les rendements obligataires sont restés relativement stables, insensibles à la reprise économique. L'absence de tendances inflationnistes et la baisse du volume des émissions de qualité ont maintenu les rendements à un bas niveau. Les obligations de la Confédération suisse

sur une durée de 10 ans offrent toujours un rendement négatif (-0.14%) au 31 décembre 2017, légèrement plus élevé qu'une année plus tôt (-0.18%). Les rendements des obligations de l'Etat américain sur la même durée sont restés stables.

Dans ce contexte, la performance annuelle des obligations en francs suisses de la fondation s'établit à 0.46%, légèrement au-dessus de son indice de référence (0.13%). L'ajout stratégique d'obligations étrangères couvertes en francs suisses a apporté une légère plus-value, avec un résultat de 0.66% sur ce segment.

## Marché des devises

La revalorisation importante de l'euro face au dollar américain et au franc suisse suite au résultat de l'élection présidentielle française a surpris bon nombre d'observateurs. Toutefois, les fondamentaux économiques de la zone euro justifient cette correction de valeur. Subissant une baisse de plus de 9% face à la monnaie européenne, le franc suisse retrouve une certaine cohérence en termes de parité de pouvoir d'achat avec les pays européens. Le dollar américain a quant à lui à nouveau perdu de sa valeur face au franc suisse, baissant de 4.5% sur la période.

Les obligations étrangères détenues ont profité de la plus-value enregistrée par l'euro et la livre sterling. La performance du segment s'élève à 5%, légèrement en dessous de son indice de référence. L'exposition de la fondation dans ce segment s'élève à 6.9% au 31 décembre 2017.

## Immobilier

L'acquisition de deux immeubles a pu être finalisée en 2017 pour un montant de 8.5 millions de francs. Le parc immobilier est ainsi composé de 18 objets pour une valeur au bilan de 85.7 millions de francs. Le résultat du portefeuille immobilier s'élève à 3.7% après amortissements. Les fonds de placement immobiliers suisses ont quant à eux délivré une plus-value de 7.8%.

## Résultat

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2017 a permis à la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance de dégager un rendement des capitaux de 7.31% net de frais, tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille. A titre de comparaison, la stratégie de placement retenue par la fondation affiche un résultat de 6.92%.

# Résultat de l'exercice 2017

---

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à Fr. 116'533'875.– et comprennent notamment Fr. 67'722'080.– de cotisations des salariés et des employeurs, ainsi que Fr. 43'068'694.– d'apports de libre passage en faveur des assurés et Fr. 3'513'087.– de rachats effectués.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à Fr. 24'592'011.–. Les rentes de vieillesse versées atteignent Fr. 6'619'032.–, alors que les prestations en capital à la retraite sont de Fr. 13'012'698.–. Les prestations de libre passage versées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à Fr. 50'596'508.–.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été ajustées à l'effectif des assurés selon les tables LPP2015 périodiques avec un taux technique à 1.75%, pour un total de Fr. 3'391'000.–. Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes de vieillesse sont renforcées de Fr. 2'355'681.– en raison de l'adaptation de ces paramètres techniques et de l'évolution des rentiers.

La rémunération des capitaux d'épargne au taux légal de 1% et la majoration d'intérêt de 0.75% provenant de la distribution du résultat 2016 représentent une charge d'intérêt de l'exercice de Fr. 11'019'595.–, dont Fr. 4'750'000.– ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Une provision de Fr. 13'300'000.– est constituée pour l'attribution d'une part du résultat sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 2% porté sur les comptes individuels des assurés en 2018. Cette distribution concerne les contrats affiliés en 2017. Enfin, une réserve pour une attribution d'intérêts futurs de 2% des avoirs des assurés a également été enregistrée, pour une somme de Fr. 13'300'000.–.

Les activités de placement ont connu un exercice exceptionnel, avec un résultat net des activités qui présente un excédent de produits de Fr. 60'404'603.–.

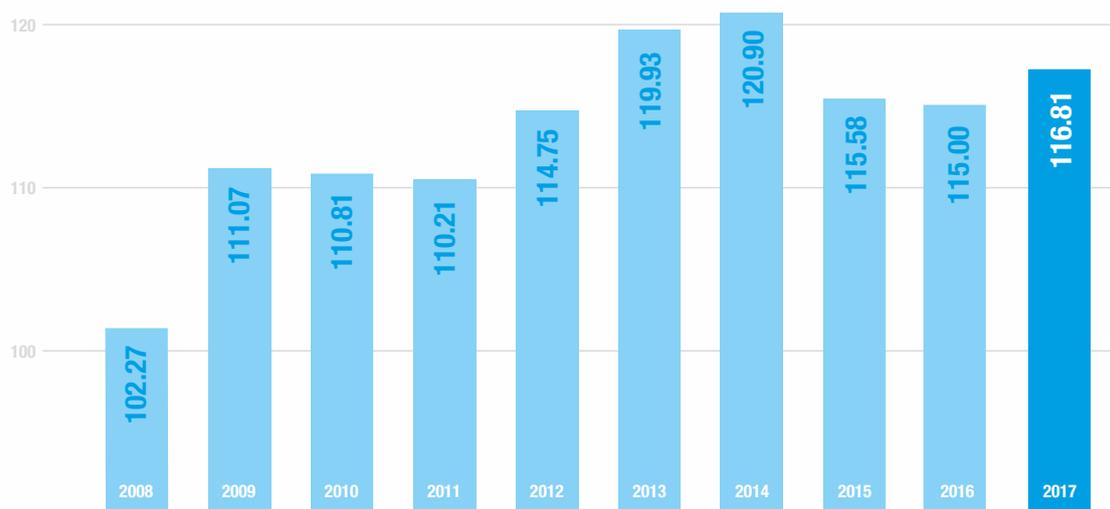
Les frais administratifs s'élèvent à Fr. 4'355'759.– et représentent 6.43% des cotisations de l'exercice.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement correspond à 10.41% des fonds liés, contre 10.59% à la fin de l'exercice précédent. Ce taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de Fr. 6'200'000.– à la réserve.

L'excédent de produits de l'exercice 2017 s'élève à Fr. 18'517'415.–. Il est porté en augmentation des fonds libres au bilan, qui s'élèvent désormais à Fr. 49'288'848.–.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan atteint Fr. 931'653'646.–.

## Evolution du degré de couverture sur 10 ans



# Comptes annuels 2017

## Bilan au 31 décembre 2017

<b>Actif en CHF</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	85'090'487	77'183'250
Titres	715'556'047	648'856'137
Immeubles	103'821'945	88'151'524
<b>Placements</b>	<b>904'468'478</b>	<b>814'190'911</b>
<b>Liquidités opérationnelles</b>	<b>14'751'068</b>	<b>9'119'985</b>
Comptes-courants des employeurs	6'905'138	6'102'555
Ducroire	-100'000	-100'000
Assurances	391'452	177'427
Autres créances	1'931'985	1'344'335
<b>Réalisables</b>	<b>9'128'575</b>	<b>7'524'316</b>
Intérêts courus	2'178'214	2'268'957
Actifs transitoires	1'127'310	419'945
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>3'305'524</b>	<b>2'688'902</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>931'653'646</b>	<b>833'524'114</b>

<b>Passif en CHF</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Prestations de libre passage et rentes	19'424'154	17'284'397
Assurances	0	3'019
Autres dettes	406'125	0
<b>Engagements</b>	<b>19'830'279</b>	<b>17'287'415</b>
Primes encaissées d'avance	1'455'171	1'984'313
Passifs transitoires	4'033'380	4'643'911
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>5'488'551</b>	<b>6'628'224</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6'737'119	6'254'327
<b>Réserves de cotisations des employeurs</b>	<b>6'737'119</b>	<b>6'254'327</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	663'040'798	633'355'970
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	55'706'451	39'019'306
Fonds liés des entreprises	5'959'600	6'046'439
Provision pour écart de taux de conversion	16'294'000	13'598'000
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	555'000	195'000
Autre provision technique	1'953'000	1'618'000
Provision pour intérêts supplémentaires	13'300'000	4'750'000
Provision pour attribution intérêts futurs	13'300'000	0
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>770'108'849</b>	<b>698'582'715</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>80'200'000</b>	<b>74'000'000</b>
Fonds libres en début de période	30'771'433	29'388'050
Excédent de charges / produits	18'517'415	1'383'382
<b>Capital de fondation / Fonds libres</b>	<b>49'288'848</b>	<b>30'771'433</b>
<b>Total du passif</b>	<b>931'653'646</b>	<b>833'524'114</b>

## Compte d'exploitation de l'exercice 2017

en CHF	2017	2016
Cotisations des salariés	30'868'741	29'653'349
Cotisations des employeurs	36'853'339	35'829'141
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs	-223'386	-293'098
Rachats	3'513'087	4'343'549
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	706'177	2'561'473
Subsides du Fonds de garantie	377'220	368'597
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>72'095'178</b>	<b>72'463'012</b>
Apports de libre passage	43'068'694	37'736'952
Attributions aux fonds liés des entreprises	0	336
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	1'370'003	2'354'033
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>44'438'697</b>	<b>40'091'320</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>116'533'875</b>	<b>112'554'332</b>
Rentes de vieillesse	-6'619'032	-6'012'886
Rentes de survivants	-674'262	-679'985
Rentes d'invalidité	-2'583'168	-2'249'589
Prestations en capital à la retraite	-13'012'698	-5'510'524
Prestations en capital au décès	-1'702'852	-3'616'612
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-24'592'011</b>	<b>-18'069'596</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-50'596'508	-47'427'741
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-3'937'151	-57'307
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-4'583'605	-2'976'020
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises	-377'220	-368'597
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-59'494'484</b>	<b>-50'829'664</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-84'086'495</b>	<b>-68'899'260</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-18'665'234	-25'908'924
Dissolution / constitution aux fonds liés des entreprises	86'839	56'971
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	-16'931'444	-14'136'555
Dissolution / constitution de provisions techniques	-25'241'000	1'190'849
Rémunération du capital épargne	-11'019'595	-16'153'421
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	-482'792	-2'268'375
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>-72'253'226</b>	<b>-57'219'455</b>

en CHF	2017	2016
Prestations d'assurance	12'242'916	9'545'834
Parts aux bénéfices des assurances	2'043'577	18'682
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>14'286'492</b>	<b>9'564'517</b>
Primes de risque	-4'905'230	-4'994'327
Primes pour frais de gestion et renchérissement	-633'917	-667'885
Apports uniques aux assurances	0	-488'935
Cotisations au Fonds de garantie	-303'369	-244'426
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-5'842'517</b>	<b>-6'395'573</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-31'361'870</b>	<b>-10'395'439</b>
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	-694'607	-285'660
Produit net des titres	60'643'789	18'099'685
Produit net des immeubles détenus	4'424'928	3'172'549
Variation de valeur des immeubles	-1'276'967	346'273
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie	-262	-372
Divers produits d'intérêts	154'321	119'371
Frais de gestion de la fortune	-2'846'599	-2'390'555
<b>Résultat net des placements</b>	<b>60'404'603</b>	<b>19'061'292</b>
Produits de prestations fournies	0	59'112
Produits divers	30'441	10'600
<b>Autres produits</b>	<b>30'441</b>	<b>69'711</b>
Administration générale	-2'994'167	-2'942'422
Marketing et publicité	-1'014'039	-980'052
Courtages	-296'282	-297'612
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-35'526	-25'624
Autorités de surveillance	-15'744	-6'472
<b>Frais d'administration</b>	<b>-4'355'759</b>	<b>-4'252'182</b>
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>24'717'415</b>	<b>4'483'382</b>
<b>Dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-6'200'000</b>	<b>-3'100'000</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>18'517'415</b>	<b>1'383'382</b>

# Annexe aux comptes annuels 2017

---

## 1. Bases et organisation

### 1.1. Forme juridique et but

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès conformément au règlement, aux plans de prévoyance et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

### 1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304'001 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

### 1.3. Indication des actes et des règlements

Acte de fondation du 27 décembre 1983

Statuts du 15 juin 2015

Règlement de prévoyance du 12 décembre 2016

Règlement d'administration du 12 mars 2015

Règlement de placement du 10 décembre 2015

Règlement d'élection du 15 juin 2015

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 7 mars 2008

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 7 mars 2008

Règlement de provisions techniques du 11 décembre 2017

### 1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la fondation sont l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation et les commissions administratives des affiliés.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation. Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

#### Membres du Conseil de fondation

<b>Mme Karin Perraudin</b>	Représentant des employeurs	Présidente <sup>1</sup>
<b>M. Bruno Pache</b>	Représentant des employés	Vice-Président <sup>1</sup>
<b>M. Daniel Fournier</b>	Représentant des employeurs	Membre
<b>M. François Frezza</b>	Représentant des employeurs	Membre
<b>Mme Patricia Lorenz</b>	Représentant des employés	Membre
<b>M. Frédéric Perraudin</b>	Représentant des employés	Membre
<b>M. Pascal Roh</b>	Représentant des employés	Membre
<b>M. Benoît Schoechli</b>	Représentant des employeurs	Membre

#### Représentants des fondateurs

<b>M. Marc-André Ballestraz</b>	Secrétaire hors conseil <sup>1</sup>
<b>M. Jean-Blaise Conne</b>	
<b>M. Nicolas Debons</b>	
<b>M. Pascal Perruchoud</b>	

<sup>1</sup> signatures collectives à deux

### 1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

<b>Administrateur</b>	Groupe Mutuel, Martigny
<b>Expert agréé en prévoyance professionnelle</b>	allea SA, Christophe Steiger, Lausanne
<b>Organe de révision</b>	Ernst & Young SA, Lausanne
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

<b>1.6. Employeurs affiliés</b>	<b>31.12.</b>	<b>2017</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>2016</b>
		911	42	62	931

## 2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

<b>2.1. Membres actifs</b>	<b>31.12.</b>	<b>2017</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>2016</b>
Hommes		4'248	755	704	4'197
Femmes		4'162	781	701	4'082
<b>Total</b>		<b>8'410</b>	<b>1'536</b>	<b>1'405</b>	<b>8'279</b>
<b>Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice</b>		<b>10'531</b>			<b>10'330</b>

<b>2.2. Bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.</b>	<b>2017</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>2016</b>
Rentes de vieillesse		552	59	18	511
Rentes de conjoints / partenaires		56	0	0	56
Rentes d'invalidité		180	23	24	181
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)		82	18	23	87
Rentes d'orphelins		26	3	7	30
<b>Total</b>		<b>896</b>	<b>103</b>	<b>72</b>	<b>865</b>

## 3. Nature de l'application du but

### 3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoit de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite.

Le taux de conversion sur l'avoit de vieillesse LPP est celui fixé par le Conseil fédéral. Le taux de conversion sur la partie surobligatoire est déterminé par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation. Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

### **3.2. Financement, méthodes de financement**

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%;
2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

### **3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance**

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil de fondation a décidé de ne pas appliquer de renchérissement sur les rentes en cours, d'attribuer les excédents de contrats d'assurance aux assurés sous la forme d'un intérêt supplémentaire et de constituer une provision pour des intérêts futurs, dont l'attribution sera décidée par le Conseil de fondation.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### **4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1er janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Les chiffres figurant dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

### **4.2. Principes comptables et d'évaluation**

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliquées de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

#### **4.2.1. Date du bilan**

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

#### 4.2.2. Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

#### 4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle) ou aux valeurs nettes d'inventaire. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

#### 4.2.4. Immeubles (Placements)

La méthode retenue pour l'évaluation des immeubles est la moyenne entre la valeur historique de l'exercice de l'année précédente modifiée des plus-values et des amortissements de l'année en cours et la valeur de rendement net au taux de capitalisation de 4% (2016: 4%).

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement et par tournus.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

Quatre immeubles ont été expertisés en 2017 selon méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow), à savoir un immeuble à Martigny, un immeuble à Roche et deux immeubles à Cousset. Les valeurs d'expertise font office de plafond dans la valorisation des immeubles de la fondation.

#### 4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles pour placement (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

#### 4.2.6. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

#### 4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum Fr. 100'000.—.

#### 4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et rentes, les engagements envers les banques, les assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

#### 4.2.9. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

#### 4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

Lorsque, en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple pour les risques de procédures.

#### 4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie réglementaire,
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants et déterminés par l'expert en prévoyance professionnelle,
- des fonds liés des entreprises.

#### 4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

Les provisions techniques sont composées:

- de la provision pour augmentation de l'espérance de vie;
- de la provision pour écart de taux de conversion;
- des autres provisions techniques.

#### 4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité d'environ 99% compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement, en tenant compte du gain de diversification.

La méthode d'évaluation retenue est la «Risk adjusted capital». Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité, taux minimum LPP).

### 4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et présentation des comptes

En matière de présentation des comptes, deux objets comptables ont été reclassés dans le compte d'exploitation en 2017:

- la part de réserve de fluctuation de valeur reçue pour des assurés individuels qui a été classée dans les attributions en cas de reprise d'assurés à la réserve de fluctuation de valeur est transférée dans les apports de libre passage;
- la part des fonds liés des entreprises classée dans la rubrique dissolution / constitution de provisions techniques est transférée dans la rubrique dissolution/constitution aux fonds liés des entreprises.

## 5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

### 5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une fondation de prévoyance collective semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité et de décès et, en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs. Il est entré en vigueur au 01.01.2013 pour une durée de 5 ans et a été renouvelé de manière anticipée au 01.01.2017 pour une durée de 3 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance	2017	2016
Allianz	75'385'489	81'713'824
Mobilière	44'505'675	38'571'919
<b>Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance</b>	<b>119'891'164</b>	<b>120'285'743</b>

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs	2017	2016
Capitaux d'épargne au 01.01.	633'355'970	591'293'625
Cotisations d'épargne	52'897'008	50'822'147
Rachats	3'513'087	4'343'549
Remboursements versements anticipés logement / divorce	1'370'003	2'354'033
Apports de libre passage	43'068'694	37'736'952
Libérations des cotisations d'épargne	1'608'678	1'705'421
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-50'596'770	-47'428'112
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-4'583'605	-2'976'020
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-27'588'461	-17'064'670
Dissolution des capitaux par suite de décès	-1'023'398	-3'584'376
Rémunération des capitaux d'épargne	11'019'595	16'153'421
<b>Capitaux d'épargne au 31.12.</b>	<b>663'040'798</b>	<b>633'355'970</b>

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux s'élève à 1.75% (exercice précédent 2.75%) et est appliqué sur la totalité de l'avoir des assurés. Le montant de Fr. 11'019'595.– sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 1.75%.

Sur décision du Conseil de fondation, les assurés recevront en 2018 une part du résultat sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 2%. Cette majoration portera ainsi à 3% le taux d'intérêt sur les capitaux accumulés lors du bouclage des comptes 2018. Cette distribution du résultat concerne uniquement les entreprises affiliées au

31 décembre 2017. Le coût de l'intérêt supplémentaire a été comptabilisé dans les provisions techniques sous le point 5.7. et s'élève à Fr. 13'300'000.– en 2017. L'intérêt supplémentaire a été partiellement financé par la part aux excédents reçue du réassureur Allianz (voir le point 7.8), selon décision du Conseil de fondation.

<b>5.4. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP</b>	<b>31.12.</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)		361'533'530	349'721'572
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral		1.00%	1.25%

<b>5.5. Evolution des fonds liés des entreprises</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Situation au 01.01.	6'046'439	6'103'410
Apports	0	336
Prélèvements	-86'839	-57'307
Intérêts	0	0
<b>Situation au 31.12.</b>	<b>5'959'600</b>	<b>6'046'439</b>

Les fonds liés des entreprises sont rémunérés du taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation pour les réserves pour cotisations futures de l'employeur. En 2017, le taux d'intérêt est de 0% (0% en 2016).

<b>5.6. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Situation au 01.01.	39'019'306	24'882'751
Capitaux des actifs devenus retraités	14'575'764	11'554'146
Transfert réserves de sinistre	-244'299	0
Renforcement des réserves mathématiques selon bases techniques	2'355'681	2'582'409
<b>Situation au 31.12.</b>	<b>55'706'451</b>	<b>39'019'306</b>

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes de vieillesse sont déterminés annuellement. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants.

<b>5.7. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>Evolution</b>
Provision pour écart de taux de conversion	16'294'000	13'598'000	2'696'000
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	555'000	195'000	360'000
Autre provision technique (petit effectif de rentiers)	1'953'000	1'618'000	335'000
Provision pour intérêts supplémentaires	13'300'000	4'750'000	8'550'000
Provision pour attribution intérêts futurs	13'300'000	0	13'300'000
<b>Dissolution / constitution de provisions techniques</b>	<b>45'402'000</b>	<b>20'161'000</b>	<b>25'241'000</b>

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées. Cette provision a été calculée avec un taux technique de 1.75% en 2017 contre 2% en 2016.

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée en vue de couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers et des assurés actifs observée par le passé. Elle doit permettre de financer l'introduction de nouvelles bases techniques. L'impact estimé par l'expert s'élève à 5% des réserves mathématiques en cours sur un horizon de 10 ans, soit une charge de 0.5% supplémentaire par année à partir de l'année de référence des bases actuarielles. Dans cette optique, elle correspond au 31.12.2017 à 1% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

Une provision pour petit effectif des rentiers est enregistrée sous la dénomination Autre provision technique. Celle-ci vise à sécuriser le financement des rentes autonomes, étant donné la petite taille de l'effectif des retraités.

Le montant de la provision pour intérêts supplémentaires de Fr. 13'300'000.– correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 2% en 2018 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs.

2% des capitaux de prévoyance, soit Fr. 13'300'000.– ont alimenté la provision pour des intérêts futurs, dont l'attribution future sera décidée par le Conseil de fondation.

#### **5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle**

Une expertise actuarielle a été établie en février 2016 par allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2014.

L'expert confirme ce qui suit:

Le bilan actuariel de la fondation au 31.12.2014 présente, selon l'art. 44 OPP2, un degré de couverture de 120.9%. Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est atteint et la capacité de risque de la fondation est complète. Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes de retraite à la charge de la fondation ont été calculés selon la méthode de capitalisation en fondation fermée à partir des bases actuarielles LPP 2010 au taux technique de 2.5% à fin 2014. L'expert prend note de la décision du Conseil de fondation d'abaisser le taux technique à 2.25% à fin 2015. Les besoins prévisibles de liquidités sont actuellement couverts.

Les risques invalidité et décès sont couverts par un contrat d'assurance auprès de la Mobilière. La fondation a donc pris des mesures de sécurité complémentaires suffisantes, conformément à l'art. 43 al. 1 et 2 OPP2.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur semble adéquate compte tenu de la structure de la fondation et des risques encourus.

La fondation est actuellement en mesure de remplir toutes ses obligations légales et celles excédant les exigences minimales envers les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes.

Une expertise actuarielle sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2017 est prévue.

### 5.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs	KT95 adapté, 1%
Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs	Réserves mathématiques tenues par les réassureurs
Bases actuarielles pour le calcul des réserves mathématiques des rentes de vieillesse et des rentes de survivants de retraités	LPP2015, 1.75%

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la fondation prend en charge de manière autonome les prestations de retraite. Les bases techniques LPP2015 sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 1.75%. Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survenance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

### 5.10. Modification des bases et hypothèses techniques

Les bases actuarielles KT95 adapté à 1% sont appliquées dès 2017 pour les calculs liés aux actifs (2016: KT95 adapté à 2.5%).

Les bases actuarielles LPP2015 périodiques à 1.75% sont appliquées dès 2017 pour les calculs liés à la longévité (2016: LPP2015 à 2%).

5.11. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	31.12.	2017	2016
Total de l'actif		931'653'646	833'524'114
Dettes		-12'631'795	-12'885'570
Prestations de libre passage à payer et rentes à payer		-19'424'154	-17'284'397
<b>Fortune disponible au 31.12.</b>		<b>899'597'697</b>	<b>803'354'147</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>770'108'849</b>	<b>698'582'715</b>
<b>Degré de couverture</b>		<b>116.81%</b>	<b>115.00%</b>

## 6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

### 6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 10 décembre 2015 régit l'administration de la fortune.

Le Groupe Mutuel est mandaté par la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance pour la gestion de ses avoirs destinés aux placements.

Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous le point 6.5.

En 2017, à l'exception de deux immeubles, la gestion du parc immobilier n'est plus assurée par le Groupe Mutuel, mais a été déléguée à des régies immobilières externes.

## 6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

## 6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2017	2016
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	74'000'000	70'900'000
Constitution / dissolution	6'200'000	3'100'000
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.</b>	<b>80'200'000</b>	<b>74'000'000</b>
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	80'200'000	74'000'000
<b>Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	770'108'849	698'582'715
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des engagements	10.41%	10.59%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements	10.41%	10.59%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence.

## 6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

### 6.4.1. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

3 positions en instruments dérivés sous forme de devises à terme demeurent ouvertes à la date du bilan:

- Devises à terme EUR/CHF, Banque Cantonale du Valais, vente 6'000'000 EUR/CHF, échéance 21.03.2018
- Devises à terme USD/CHF, JP Morgan, vente 8'100'000 USD/CHF, échéance 21.03.2018
- Devises à terme GBP/CHF, Banque Cantonale Vaudoise, vente 4'750'000 GBP/CHF, échéance 21.03.2018

39 contrats «short» en instruments dérivés sous forme de futures sur l'indice S&P 500, échéance 16.03.2018, demeurent ouverts à la date du bilan. Chaque contrat équivaut à 50 fois le sous-jacent pour une contre-valeur de CHF 5'174'637.- au 31.12.2017.

#### 6.4.2. Engagements de capital ouverts

<b>Commitment Luxrise SICAV - SIF SCA 4FO Ventures (private equity)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Engagements en CHF	2'000'000	0
Appels de fonds non effectués	1'527'166	0

<b>Commitment CSF Infrastructures énergétiques Suisse - L-</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Engagements en CHF	5'000'000	0
Appels de fonds non effectués	0	0

#### 6.5. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

<b>Répartition des placements de la fondation</b>	<b>31.12.</b>	<b>2017</b>		<b>2016</b>	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	85'090'487	9.4%	77'183'250	9.5%	
Obligations en CHF	244'328'180	27.0%	265'424'818	32.6%	
Obligations en devises couvertes en CHF	62'631'915	6.9%	0	0.0%	
Obligations en devises étrangères	62'171'979	6.9%	62'559'643	7.7%	
Actions suisses	118'641'415	13.1%	109'450'290	13.4%	
Actions étrangères	171'958'282	19.0%	152'659'893	18.7%	
Immeubles détenus en Suisse	85'732'800	9.5%	79'383'000	9.7%	
Placements immobiliers indirects en Suisse	18'089'145	2.0%	8'768'524	1.1%	
Rendements absolus	55'824'276	6.2%	58'761'495	7.2%	
<b>Total</b>	<b>904'468'478</b>	<b>100.0%</b>	<b>814'190'911</b>	<b>100.0%</b>	

Afin de respecter les catégories de placement indiquées dans la stratégie de placement de l'annexe 1 du règlement de placement entré en vigueur au 01.01.2017, l'année 2016 a été retraitée.

<b>Répartition des dépôts</b>	<b>31.12.</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Banque Cantonale du Valais		355'675'665	440'614'215
UBS SA		88'995'535	87'568'799
JP Morgan		124'466'668	110'755'872
SIX		7'085'352	8'047'250
Banque Cantonale Vaudoise		142'730'312	5'243'898
Raiffeisen		7'528'380	5'250'000
Groupe Mutuel		7'163'280	163'280
<b>Dépôts</b>		<b>733'645'192</b>	<b>657'643'313</b>

## 6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire	2017	2016
Produit d'intérêts sur disponible pour placements	-143'006	-165'176
Produit d'intérêts sur placements sur le marché monétaire	-96'187	-202'701
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-294'887	55'812
Bénéfices et pertes de cours réalisés des instruments dérivés	-19'012	15'400
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-152'372	-7'647
Bénéfices et pertes de cours non réalisés des instruments dérivés	10'858	18'652
<b>Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire</b>	<b>-694'607</b>	<b>-285'660</b>

6.6.2. Produit net des titres	2017	2016
Produit d'intérêts des obligations	5'024'273	5'058'680
Produit d'intérêts des rendements absolus	1'256'466	1'135'269
Dividendes des actions	6'660'455	6'117'145
Produits dérivés	-638'881	0
Revenus des produits immobiliers indirects	216'754	144'461
Impôts à la source non récupérables	99'461	118'606
Bénéfices et pertes de cours réalisés	3'021'356	1'535'669
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	45'003'906	3'989'856
<b>Produit net des titres</b>	<b>60'643'789</b>	<b>18'099'685</b>

6.6.3. Produit net des immeubles détenus	2017	2016
Produit des locations	4'868'046	4'147'055
Gains nets immobiliers sur ventes	563'258	12'601
Charges courantes	-1'006'375	-987'106
<b>Produit net des immeubles détenus</b>	<b>4'424'928</b>	<b>3'172'549</b>

Les gains nets immobiliers concernent la vente de six appartements en PPE au lieu-dit «Mellay» à Ovronnaz (Commune de Leytron).

6.6.4. Variation de valeur des immeubles	2017	2016
Valeur des immeubles au 01.01.	79'383'000	55'666'000
Investissements / travaux de plus-value	8'633'634	24'911'486
Désinvestissements	-1'006'867	-1'540'759
Valeur des immeubles au 31.12.	85'732'800	79'383'000
<b>Variation de valeur des immeubles</b>	<b>-1'276'967</b>	<b>346'273</b>

6.6.5. Intérêts divers	2017	2016
Intérêts sur les comptes de gestion	16'488	-11'577
Intérêts sur les prestations de libre-passage reçus	1'110	2'862
Intérêts de retard facturés	92'039	91'339
Intérêts sur créances	44'684	36'749
<b>Intérêts divers</b>	<b>154'321</b>	<b>119'371</b>

## 6.6.6. Frais de gestion de la fortune

### 6.6.6.1. Somme des indicateurs des frais de placements

1 <sup>er</sup> niveau – institution	2017	2016
Frais de gestion	904'482	834'178
Droits de garde	435'783	370'875
Frais de boucllement et de gestion des comptes de liquidités	4'348	809
Frais de mandat immobilier	22'404	9'425
<b>Total frais TER</b>	<b>1'367'017</b>	<b>1'215'288</b>
Courtage sur transactions	202'332	173'498
Taxes étrangères	13'227	17'383
Droits de timbre	110'705	124'953
Impôts à la source non récupérables	99'461	118'606
<b>Total frais TTC</b>	<b>425'725</b>	<b>434'439</b>
Divers	24'652	113'219
<b>Total autres frais</b>	<b>24'652</b>	<b>113'219</b>
<b>Total des frais de placements de la fortune - 1<sup>er</sup> niveau</b>	<b>1'817'393</b>	<b>1'762'947</b>

### 2<sup>e</sup> niveau – placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2<sup>e</sup>me niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position «résultat net des placements» n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2 sous «bénéfices et pertes de cours non réalisés».

	2017	2016
TER sur les fonds de placements en obligations	365'352	102'748
TER sur les fonds de placements en actions	554'469	483'848
TER sur les fonds de placements immobiliers	77'020	40'043
TER sur les fonds de placements rendements absolus	32'365	969
<b>Total des frais de placements de la fortune - 2<sup>e</sup> niveau</b>	<b>1'029'206</b>	<b>627'608</b>

Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Frais de placements 1 <sup>er</sup> niveau	1'817'393	1'762'947
Frais de placements 2 <sup>e</sup> niveau	1'029'206	627'608
<b>Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)</b>	<b>2'846'599</b>	<b>2'390'555</b>

<b>6.6.6.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Placements transparents	880'016'213	786'440'576
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	24'452'265	27'750'335
<b>Total des placements à la valeur du marché</b>	<b>904'468'478</b>	<b>814'190'911</b>
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	2'846'599	2'390'555
<b>En % des placements transparents</b>	<b>0.32%</b>	<b>0.30%</b>

<b>6.6.6.3 Liste des placements non transparents</b>	<b>Valeur du marché au</b>				
	<b>31.12.2017</b>				
<b>Produits</b>	<b>ISIN</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Devise</b>	<b>Quantité</b>	<b>en CHF</b>
Barrier Reverse Convertibles Multi indices - 06.07.2018 (CS)	CH025233147	CS Nassau	CHF	2'400'000	2'433'600
Barrier Reverse Convertibles Memory Coupon Multi indices - 28.08.2018 (CS)	CH028883993	CS Nassau	CHF	3'400'000	3'430'600
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 24.12.2018 (Raffeißen)	CH030324251	Raiffeisen Suisse	CHF	3'200'000	3'279'680
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 15.02.2019 (BCVd)	CH031517384	BCVd	CHF	2'300'000	2'505'045
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.05.2018 (BCVd)	CH032476033	BCVd	CHF	2'400'000	2'480'760
Autocallable Barrier Reverse Convertibles Multi Indices - 11.11.2019 (JB)	CH033226023	Julius Baer Guernsey	CHF	2'500'000	2'536'250
Certificat Express Multi indices - 12.05.2021 (Raffeißen)	CH034412254	Raiffeisen Suisse	CHF	2'300'000	2'278'380
Barrier Reverse Convertible Autocallable Multi indices - 05.10.2020 (BCVd)	CH038500478	BCVd	CHF	3'000'000	3'030'450
Barrier Reverse Convertible Autocallable Multi indices - 14.12.2020 (JB)	CH038668551	Julius Baer Guernsey	CHF	2'500'000	2'477'500
					<b>24'452'265</b>

#### 6.6.6.4 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Placements transparents	880'016'213	786'440'576
Placements non transparents	24'452'265	27'750'335
<b>Total des placements à la valeur du marché</b>	<b>904'468'478</b>	<b>814'190'911</b>
<b>Taux de transparence</b>	<b>97.30%</b>	<b>96.59%</b>

## 6.6.7. Performance des placements

### 6.6.7.1 Performance globale

	2017	2016
Capital moyen investi	837'483'748	772'387'386
Rendement des capitaux investis	61'184'374	19'835'068
<b>Taux de rendement des capitaux investis</b>	<b>7.31%</b>	<b>2.57%</b>

### 6.6.7.2 Performance par type d'actif (nette de frais)

	2017		2016	
	Performance Indice de référence	Performance réalisée	Performance Indice de référence	Performance réalisée
Actions suisses (SMI Expanded avec dividendes)	19.64%	20.18%	-2.20%	-2.62%
Actions étrangères (Composite)	18.76%	21.29%	6.45%	11.18%
Obligations en francs suisses (SBI AAA-BBB Total return)	0.13%	0.46%	*1.32%	0.59%
Obligations couvertes en CHF (Barcalys Global Aggregate hedgé en CHF)	0.56%	0.66%		
Obligations en monnaies étrangères (Composite)	5.73%	4.96%	2.10%	0.66%
Rendement absolu (taux minimum LPP)	1.00%	3.90%	1.25%	2.87%
Immobilier direct (4%)	4.00%	3.66%	**4.00%	4.98%
Immobilier indirect (SXI Real Est. Funds TR Index)	6.60%	7.82%		
Liquidités (JPM Cash Index CHF 3 mois)	-0.65%	-1.55%	***-0.75%	-0.73%
<b>Total</b>	<b>6.92%</b>	<b>7.31%</b>	<b>2.14%</b>	<b>2.57%</b>

\* stratégie 2016: obligations en CHF - indice SBI AAA-BBB Total Return

\*\* stratégie 2016: immobilier - rendement stratégie 4%

\*\*\* stratégie 2016: liquidités - taux BCVs

La performance réalisée est calculée selon la méthode MWR (Money Weighted Return).

## 6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

### 6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2017, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'élève à Fr. 6'905'138.– et concernent 339 employeurs (Fr. 6'102'555.– au 31.12.2016 pour 375 employeurs). Les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises sont portés en diminution des comptes-courants des employeurs. Le du croire des créances douteuses se monte à Fr. 100'000.–.

### 6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs

	2017	2016
Situation au 01.01.	6'254'327	3'985'952
Apports	706'177	2'561'473
Prélèvements	-223'386	-293'098
Intérêts	0	0
<b>Situation au 31.12.</b>	<b>6'737'119</b>	<b>6'254'327</b>

Le taux d'intérêt alloué est de 0% en 2017 (0% en 2016).

## 6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder du 3 mars 2013, l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. En vertu de l'ORAb, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse, la première fois pour les assemblées ayant eu lieu en 2015.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité de la fondation.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet [www.groupemutuel.ch](http://www.groupemutuel.ch).

## 7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum Fr. 100'000.–.

### 7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

### 7.3. Autres créances

	2017	2016
Impôt anticipé suisse	674'516	599'470
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	419'833	307'673
Groupe Mutuel Prévoyance	311'922	121'817
Groupe Mutuel	0	315'376
Gérances immobilières	525'714	0
<b>Total</b>	<b>1'931'985</b>	<b>1'344'335</b>

Le compte-courant avec le Groupe Mutuel enregistre les opérations entre la fondation et son administrateur le Groupe Mutuel.

Les opérations enregistrées dans le compte-courant Groupe Mutuel Prévoyance concernent des montants de primes ou de prestations de libre-passage versés indûment dans l'une ou l'autre fondation de prévoyance.

<b>7.4. Comptes de régularisation actif</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Intérêts courus	2'178'214	2'268'957
Mouvements de fonds	500'000	0
Fonds de garantie LPP	348'974	364'189
Prestations d'assurances	63'499	55'756
Gestion immobilière	209'369	0
Divers	5'469	0
<b>Total</b>	<b>3'305'524</b>	<b>2'688'902</b>

<b>7.5. Autres dettes</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Groupe Mutuel	406'125	0
<b>Total</b>	<b>406'125</b>	<b>0</b>

Le compte-courant avec le Groupe Mutuel enregistre les opérations entre la fondation et son administrateur le Groupe Mutuel.

<b>7.6. Comptes de régularisation passif</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Mouvements de fonds	364'901	69'662
Primes encaissées d'avance	1'455'171	1'984'313
Fonds de garantie LPP	305'048	248'002
Primes d'assurances	0	130'000
Prestations d'assurances	92'802	88'482
Apports de prestations de libre passage d'entrée reçus d'avance	2'986'467	3'919'511
Gestion immobilière	207'363	0
Divers	76'798	188'254
<b>Total</b>	<b>5'488'551</b>	<b>6'628'224</b>

<b>7.7. Cotisations</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Cotisations d'épargne	52'896'921	50'822'082
Cotisations de risque et de renchérissement	14'557'292	14'401'108
Cotisations au Fonds de garantie LPP	267'867	259'300
<b>Total</b>	<b>67'722'080</b>	<b>65'482'490</b>

#### **7.8. Parts aux bénéficiaires des assurances**

Les excédents sont attribués à la fortune de la fondation et sont utilisés en priorité pour constituer les réserves nécessaires, réduire les frais de gestion, réduire les coûts des risques décès et invalidité ou pour améliorer le taux d'intérêt porté sur l'avoir de vieillesse des assurés.

En 2017, les excédents variables du réassureur Allianz d'un montant de Fr. 2'025'611.– ont été attribués à la provision pour intérêts supplémentaires.

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Le 15 mars 2018, l'autorité de surveillance a statué sur les comptes 2015 et 2016. Les commentaires formulés seront pris en considération et des réponses seront apportées aux questions.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1. Liquidations partielles

La fondation n'a pas procédé à des liquidations partielles en 2017.

### 9.2. Mise en gage d'actifs

Des limites cadres pour un total de Fr. 9.5 millions, ainsi qu'un droit de gage et cession général sont accordés à la fondation par divers partenaires bancaires. Ces dispositions servent à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille lors d'utilisation d'instruments dérivés et sont garanties par un droit de gage sur les titres déposés, à concurrence du même montant. Le but de l'utilisation de ces instruments dérivés est la couverture du risque de marché des sous-jacents détenus en portefeuille.

### 9.3. Procédures juridiques en cours

Il n'y a aucune procédure ouverte qui expose la fondation à un risque financier.

### 9.4. Autres informations

Les procédures concernant les prêts hypothécaires souscrits via la Fondation Hypotheka se sont poursuivies en 2017. Comme annoncé l'année dernière, un des immeubles a pu être vendu et le prêt a été remboursé à 100%, y compris les intérêts de retard. En juillet 2017, une convention portant sur la réalisation régulière d'immeubles a été signée avec un débiteur important. Les intérêts en rapport avec cette convention sont payés régulièrement. Une procédure au fond est toujours en cours avec un deuxième débiteur. Les quatre autres dossiers sont régularisés et les intérêts payés régulièrement. Il ne ressort à ce jour pas de besoin de correction de valeur supplémentaire. La valeur au bilan des prêts souscrits via la Fondation Hypotheka s'élève à 82% de la valeur nominale au 31.12.2017.

## 10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

## Présentation des placements par catégorie

	31.12.2017		31.12.2016		Stratégie	Marges
	CHF	%	CHF	%	%	%
Liquidités en CHF et marché monétaire	85'090'487	9.41	77'183'250	9.48	2	0-12
Obligations en CHF	244'328'180	27.01	265'424'818	32.60	30	25-37
Obligations en devises couvertes en CHF	62'631'915	6.92	0	0.00	6	0-10
Obligations en devises étrangères	62'171'979	6.87	62'559'643	7.68	6	0-10
<b>Valeurs nominales</b>	<b>454'222'561</b>	<b>50.22</b>	<b>405'167'710</b>	<b>49.76</b>	<b>44</b>	
Actions suisses	118'641'415	13.12	109'450'290	13.44	13	6-20
Actions étrangères	171'958'282	19.01	152'659'893	18.75	18	10-26
Immeubles détenus en Suisse	85'732'800	9.48	79'383'000	9.75	15	8-20
Placements immobiliers indirects en Suisse	18'089'145	2.00	8'768'524	1.08	2	0-5
<b>Valeurs réelles</b>	<b>394'421'642</b>	<b>43.61</b>	<b>350'261'706</b>	<b>43.02</b>	<b>48</b>	
Prêts hypothécaires suisses	10'085'352	1.12	8'047'250	0.99		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en CHF	8'257'950	0.91	14'772'000	1.81		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en devises	2'353'069	0.26	2'164'641	0.27		
Produits alternatifs en CHF	24'452'265	2.70	27'750'335	3.41		
Produits alternatifs en devises	1'858'816	0.21	1'767'109	0.22		
Fonds mixtes en CHF	4'180'710	0.46	4'096'880	0.50		
Participations	80	0.00	80	0.00		
Prêts	4'163'200	0.46	163'200	0.02		
Private Equity	472'834	0.05	0	0.00		
<b>Total rendements absolus</b>	<b>55'824'276</b>	<b>6.17</b>	<b>58'761'495</b>	<b>7.22</b>	<b>8</b>	<b>0-12</b>
<b>Total des placements</b>	<b>904'468'478</b>	<b>100.00</b>	<b>814'190'911</b>	<b>100.00</b>	<b>100</b>	
Liquidités opérationnelles	14'751'068		9'119'985			
Réalisables	9'128'575		7'524'316			
Compte de régularisation actif	3'305'524		2'688'902			
	<b>27'185'167</b>		<b>19'333'203</b>			
<b>Total du bilan</b>	<b>931'653'646</b>		<b>833'524'114</b>			

## Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2017		31.12.2016		Limites
	CHF	%	CHF	%	55 OPP2
					%
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	10'085'352	1.08	8'047'250	0.97	50
Placements en actions	290'599'697	31.19	262'110'182	31.45	50
Placements immobiliers	103'821'945	11.14	88'151'524	10.58	30
Placements alternatifs	26'311'081	2.82	29'517'444	3.54	15
Placements en devises étrangères	222'960'486	23.93	201'631'223	24.19	30

L'entrée en vigueur d'une nouvelle stratégie de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (annexe 1 du règlement de placement) a nécessité le retraitement de l'année 2016. Les limites selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 286 51 11  
Téléfax +41 58 286 51 01  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de  
**Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion**

Lausanne, le 7 mai 2018

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

# Rapport de l'organe de révision



2

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux articles 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

  
Blaise Wägli  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

  
Fabien Raufaste  
Expert-réviseur agréé

## Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

# Impressum

---

---

## Layout

Secteur Communication, Marketing & Offres

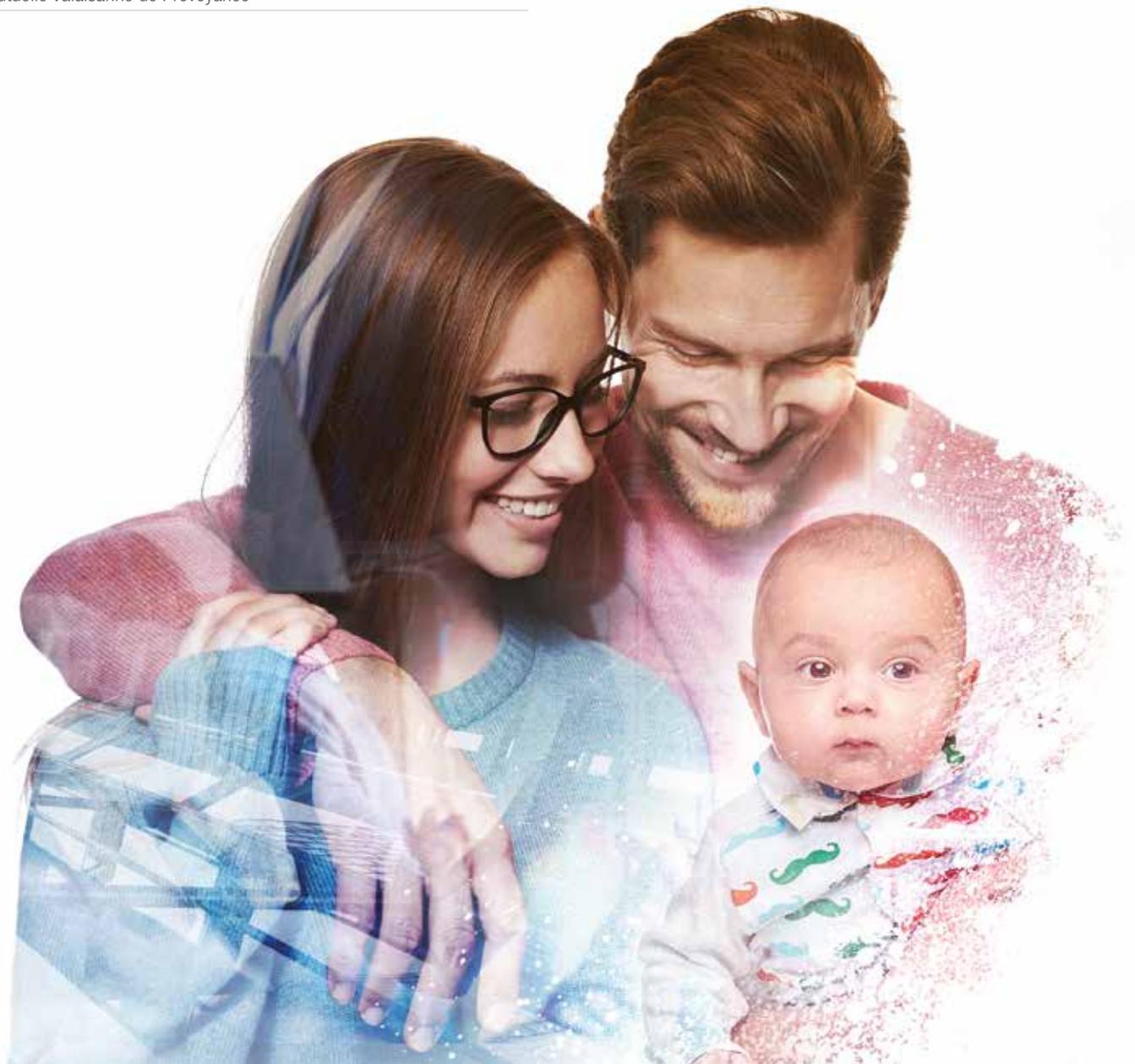
## Photos

ThinkStock Photos by Getty Images

## Editeur

Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

---



## Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Rue des Cèdres 5  
Case postale  
CH-1919 Martigny  
Tél. 0848 803 777  
Fax 0848 803 112  
[www.groupemutuel.ch](http://www.groupemutuel.ch)

Fondateurs:



**Banque Cantonale du Valais  
Walliser Kantonalbank**

[www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch)

[www.wkb.ch](http://www.wkb.ch)

**Groupe Mutuel**  
Assurances  
Versicherungen  
Assicurazioni

**Assuré. Là. Maintenant.**

Mai 2018